



**AMBASSADE D'AUSTRALIE EN FRANCE & CENTRE SIR JOHN
MONASH**

PRIX SADLIER STOKES 2022/2023

Dossier de candidature - Présentation du projet

Date limite de remise du dossier : **vendredi 27 janvier 2023**

Nom de l'établissement :

Adresse :

Nom de l'enseignant(e) :

Téléphone :

E-mail :

Nom du directeur / de la directrice de l'établissement :

Téléphone :

E-mail :

Titre du projet :

Classe :

Nombre d'élèves impliqués :

Date de début du projet :

Date de fin de projet :



Veillez développer les questions suivantes dans le cadre fourni, de façon aussi détaillée que possible :

- **Description du projet**

Veillez faire un résumé de votre projet

- **Objectifs pédagogiques**

Veillez décrire les objectifs pédagogiques pour les élèves



- **Méthode d'enseignement**

Veillez décrire votre méthode d'enseignement pour ce projet

- **Quels sont les trois points forts de votre candidature ?**

Veillez indiquer les trois éléments importants qui peuvent valoriser votre candidature

- **Utilisation des fonds**

Veillez indiquer comment l'argent du prix sera utilisé au bénéfice de votre école

DÉCLARATION DU DEMANDEUR

« Je, soussigné(e), Directeur/Directrice d'établissement, certifie que l'auteur(e) de cette demande est un(e) enseignant(e) en poste dans mon établissement, que j'ai été informé(e) de son projet, et que j'y apporte mon soutien. »

Signature du Directeur/de la Directrice

Date



DOCUMENTS NECESSAIRES AFIN DE COMPLETER LE PROJET

- Projet final en format numérique et/ou physique
- Dossier de candidature complété
- Modalités d'attribution et engagements signés (voir Annexe 1)
- Droit à l'image (voir Annexe 2)
- Liste des élèves participants en format Excel (voir Annexe 3)

DATE LIMITE DE REMISE DU DOSSIER : VENDREDI 27 JANVIER 2023

Le **projet de votre classe** accompagné des documents à joindre doit impérativement être envoyé au plus tard le 27 janvier 2023 par e-mail à info@sjmc.gov.au ou par courrier à l'adresse suivante (cachet de la poste faisant foi) :

*Centre Sir John Monash
BP 40096
80800 FOUILLOY France*



ANNEXE 1 - MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET ENGAGEMENT

1. Le montant du prix sera versé par virement bancaire aux écoles gagnantes dans le courant du mois d'avril 2023.
2. Le montant du prix doit obligatoirement être utilisé au profit de la classe ou de l'établissement scolaire auquel le prix est décerné.
3. Les fonds doivent être utilisés conformément à ce qui a été annoncé dans le formulaire de candidature. Aucun changement majeur ne sera fait à l'utilisation des fonds sans l'accord de l'ambassade d'Australie.
4. Si l'utilisation des fonds est retardée pour quelque raison que ce soit, les bénéficiaires du prix devront en informer l'ambassade d'Australie.
5. Si besoin est, les bénéficiaires du prix acceptent de reconnaître que l'ambassade d'Australie est l'organisateur de ce prix. Les candidats acceptent d'être disponibles à des fins d'entretiens ou de toute autre promotion concernant le projet.
6. Les bénéficiaires du prix autorisent l'ambassade d'Australie et le Centre Sir John Monash à partager publiquement, y compris sur leurs réseaux sociaux, des visuels de leur projet.
7. Les bénéficiaires du prix fourniront à l'ambassade d'Australie un rapport écrit comprenant le détail des dépenses engagées, sous forme de relevé de compte détaillé et avec les reçus dans la mesure du possible, au plus tard le 30 juillet 2023.

Je, soussigné(e), accepte les modalités d'attribution du prix Sadlier Stokes telles qu'elles sont stipulées dans cette annexe :

Signature de l'enseignant(e) candidat(e)

Nom _____

Signature _____ Date _____

Contresigné par le/la Directeur/Directrice d'établissement

Nom _____

Signature _____ Date _____



ANNEXE 2 - DROIT À L'IMAGE GOUVERNEMENT AUSTRALIEN

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, *

Directeur, directrice de l'établissement* :

Tél : _____ E-mail : _____

Autorise le Ministère des anciens combattants à utiliser les images des élèves de la classe de :

Prises dans le cadre du projet Sadlier Stokes (préparation et remise des prix) et à l'occasion de leur visite du Center Sir John Monash.

Ces images sont destinées à être utilisées dans le cadre d'une communication internet et via les réseaux sociaux. Le droit à l'image consenti par la présente autorisation est valable pour toute diffusion y compris internet, pour le monde entier et sans limite de durée.

Les légendes ou commentaires accompagnant les images ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à l'intégrité des élèves.

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

*Rayez les mentions inutiles